

toire du nord-est de Terre-Neuve, on pourra voir trois ou quatre chalutiers-usines de trois ou quatre pays en train de prendre du poisson à moins de douze milles de nos côtes.

• (1130)

Cette année, c'est encore pire que l'an dernier. Pourquoi? Parce que le gouvernement du Canada a déclaré qu'il avait un différend frontalier avec la France et veut être gentil avec les Français. Vous savez, monsieur le Président, les chalutiers-usines français qui effectuent cette année la traversée de l'Atlantique viendront pêcher la morue dans le nord du Nouveau-Brunswick. Il doit y avoir beaucoup de morue dans ce secteur pour y laisser pêcher les chalutiers-usines battant pavillon français. Au large de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec, ils prendront 4 000 tonnes de morue. Cela signifie qu'une autre usine de transformation du poisson fermera ses portes. Au large de la Nouvelle-Écosse, ils prendront 4 000 tonnes de merlu argenté et auront le droit de prendre de la morue, de la goberge, de l'aiglefin, du sébaste et du calmar. Dans la zone de la morue du Nord, de nouveaux permis seront délivrés cette année pour la première fois. Cela ne s'était encore jamais vu.

Quelque 2 000 tonnes de flétan seront capturées dans la zone de la morue du Nord, tandis que 4 500 tonnes de morue, 3 000 tonnes de flétan, 4 000 tonnes de flet et 2 000 tonnes de sébaste y seront pêchées.

Monsieur le Président, vous dites qu'il ne me reste que deux minutes, et je ne suis même pas encore arrivé au point principal de mon intervention.

Le point principal est celui-ci. Le gouvernement du Canada traite les Canadiens comme des citoyens de deuxième ordre, des citoyens qui viennent après les Russes, les Cubains, les Japonais, les Allemands de l'Est et les habitants des îles Faeroe. D'une part, les ministériels disent qu'il y a un problème dans le secteur de la pêche et, d'autre part, ils distribuent quotidiennement ces permis à des pays étrangers pour qu'ils pêchent, à douze milles de la côte du Canada, de la morue, du flétan, du sébaste, du calmar et du capelan. En effet, des permis qui ont été refusés aux Terre-Neuviens et aux Néo-Écossais sont délivrés à ces pays étrangers. Or, ces permis les

dispensent du règlement de pêche du Canada adopté par le Parlement.

**Une voix:** Lisez-le.

**M. Baker:** Que je le lise? Rejet à la mer de poisson capturé accidentellement—on doit aussitôt rejeter ce poisson dans les eaux où il a été capturé. C'est la raison pour laquelle un Canadien est jeté en prison. C'est la raison pour laquelle deux causes sont devant les tribunaux de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Mais non, monsieur le Président, ce règlement ne s'applique pas aux Russes. Ils peuvent actuellement se rendre à douze milles de nos côtes, comme ils le font effectivement, et pêcher tout leur soûl grâce à des permis délivrés par le gouvernement du Canada.

C'est pourquoi cette motion est proposée aujourd'hui. Nous voulons savoir pourquoi ces gens ne sont pas assujettis au même règlement que les pêcheurs canadiens. Nous voulons savoir pourquoi ils obtiennent des permis de pêche au capelan, alors que ces permis ont été refusés à 440 Terre-Neuviens cette année. Nous voulons savoir pourquoi ils peuvent faire des prises fortuites de morue et tout le reste. Et pour commencer, pourquoi pêchent-ils au large de nos côtes? Nous ne le faisons pas, nous. Monsieur le Président, voyez-vous des navires canadiens pêcher au large de l'Union soviétique, de l'Angleterre, de la France ou de l'Espagne? Non.

Pour conclure, nous ne nous opposons pas à ce que le Canada se réunisse avec l'Espagne et le Portugal pour discuter de ce qui se passe à l'extérieur de la zone de 200 milles, mais il n'y a que 160 navires à l'extérieur de cette zone, dont 80 chalutiers-usines. Il y a cependant 250 chalutiers-usines étrangers à l'intérieur de la zone de 200 milles où le gouvernement les a autorisés à pêcher. Le gouvernement devrait avoir honte. C'est de la folie furieuse.

**Des voix:** Bravo!

**M. Caccia:** Monsieur le Président, le député de Gander—Grand Falls (M. Baker) a fait un discours très intéressant. Il nous a brossé un tableau saisissant de ce qui se passe à l'heure actuelle. Cependant, vers la fin de son intervention, il a paru désireux de faire d'autres observations qu'il n'a pas eu le temps de faire. Je voudrais lui demander de nous donner un bref aperçu des autres observations qu'il voulait faire.

**M. Baker:** Monsieur le Président, je veux vous dire à quel point cette question est importante. Nous avons des travailleurs d'usine de transformation du poisson et des pêcheurs qui sont sans travail. Ils regardent pêcher au large de leurs côtes des navires étrangers autorisés à le faire par le gouvernement. Depuis six semaines, le gouvernement du Canada a en effet accordé à plus de 60 chalutiers-usines l'autorisation de pêcher à l'intérieur de notre zone de 12 milles. C'est la zone où pêchent nos pêcheurs côtiers. Ils ne pêchent pas en haute mer, mais à l'intérieur de la zone où pêchent nos pêcheurs côtiers,